



PRÉFET DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SUITE DE L'ÉVÈNEMENT GÉOLOGIQUE A ITXASSOU : RÉSULTATS DES ANALYSES EFFECTUÉES APRÈS LA COLORATION DE LA NIVE

à Pau, le 20 mai 2022

Suite à un effondrement dans une ancienne mine de pyrite de fer sur la commune d'Itxassou le jeudi 28 avril 2022, un écoulement d'eau a occasionné une forte coloration du cours d'eau Le Laxia et de la rivière de la Nive dans laquelle il se jette.

Immédiatement suite à cet événement, des dispositifs de surveillance et de secours avaient été mis en place par la direction de l'eau de l'agglomération de la Communauté d'Agglomération du Pays Basque (CAPB), en collaboration avec ceux de Suez, afin de permettre aux habitants à proximité de continuer à boire l'eau potable du robinet sans risque. Ainsi, l'eau potable du robinet avait pu continuer à être consommée sans difficulté.

Quant à la source du Laxia, l'état des connaissances du fonctionnement hydrologique a conduit à estimer peu probable sa contamination par le cours d'eau du Laxia.

Ceci étant, par principe de précaution et dans l'attente des analyses, le préfet des Pyrénées-Atlantiques avait décidé d'interdire temporairement la pêche en eau douce sur le Laxia pour une durée d'un mois.

A la demande du préfet, l'Agence Régionale de Santé (ARS) a réalisé des analyses sur les outils de prélèvement et de production des eaux destinées à la consommation humaine situés sur le bassin versant en aval de la pollution. La liste des paramètres laboratoires à rechercher a été établie en relation avec la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) sur la base des molécules susceptibles d'être retrouvées dans ce type de mine (Fer, Manganèse, Arsenic, Aluminium ...).

Le lundi 2 mai 2022, deux prélèvements ont été réalisés au niveau de la source du Laxia (un directement sur l'eau brute et un après le réservoir de distribution).

Cabinet du préfet

Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle

Tel : 06 26 14 12 79

Mél : pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Astreinte communication en soirée, de 18h30 au lendemain 8h
et le week-end, du vendredi 18h30 au lundi 8h, merci de contacter :

Tel : 06 15 20 31 38

Mél : pref-astreinte-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

2 rue du Maréchal Joffre, 64 021 Pau Cedex

www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr

@prefet64



La Nive ayant été impactée par la pollution, un prélèvement a également été effectué au départ de la distribution d'Errepira à Larressore, l'eau captée provenant de la nappe souterraine d'accompagnement du cours d'eau.

Au niveau d'Ustarritz, la Nive étant captée pour l'alimentation humaine, un quatrième prélèvement a été réalisé à la sortie de la station de traitement.

L'ensemble des paramètres recherchés issus de cette liste se sont révélés conformes aux normes sanitaires et pour la quasi-totalité inférieurs aux seuils de détection analytiques.

Aucune variation anormale, par rapport aux analyses antérieures, n'a été constatée, tant sur les analyses laboratoires que sur les mesures effectuées sur site.